



Règlement

Quizz sur « L'Olympisme » CROS d'Aquitaine

Talence, 03 novembre 2016

1. L'Organisateur :

Le Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine (CROS), dont le siège est situé à la Maison régionale des sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence, organise un jeu concours du 9 au 13 novembre 2016 au Parc des Expositions à Bordeaux-Lac dans le cadre du Salon VIVONS 100% SPORT. Ce jeu concours organisé sous forme de quiz propose des questions à choix multiples sur le thème de « l'Olympisme ». Il est soumis aux modalités du présent règlement.

2. Les conditions de participation

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à tous et a pour objet de gagner dix (10) lots par jour

- un (1) lot d'une valeur nominale de cinquante (50) euros composé de 2 **billets pour assister au match de hockey sur glace Boxers de Bordeaux contre les Aigles de Nice le 15 novembre à la patinoire Mériadeck de Bordeaux** et d'un tee-shirt Paris 2024, d'un bracelet Paris 2024 et de divers goodies Région Nouvelle-Aquitaine
- neuf (9) lots d'une valeur nominale de vingt (20) euros composés d'un tee-shirt Paris 2024, d'un bracelet Paris 2024 et de divers goodies Région Nouvelle-Aquitaine

Pour les participants mineurs (de moins de 18 ans), la participation à ce jeu implique de leur part l'accord préalable de leurs parents ou de la personne titulaire de l'autorité parentale en cochant dans le formulaire d'inscription la case **"en tant que mineur, je dispose de l'autorisation de mes parents ou de la personne titulaire de l'autorité parentale pour participer à ce jeu concours"**.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur au jeu concours et l'acceptation que le participant reçoive la dotation qu'il aura, le cas échéant, gagnée à l'issue du jeu-concours. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). A cet égard, le CROS d'Aquitaine pourra demander que soit apportée la preuve de l'autorisation du représentant dudit mineur notamment pour la remise de la dotation. Dans le cas contraire, la dotation ne sera pas considérée comme valable et ne pourra être attribuée au gagnant.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

3. Modalités de participation

Pour participer au quiz, le participant devra répondre correctement aux 10 questions du quiz sur « l'Olympisme » et le déposer complété dans l'urne située sur le stand du CROS du 9 au 13 novembre 2016 au Parc des expositions de Bordeaux-Lac (hall 1, travée 33, allée H), soit y répondre en cliquant sur le lien du quiz sur le site internet du CROS d'Aquitaine (<http://crosaquitaine.org/quiz-olympisme>). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

4. Sélection des gagnants

Pendant le salon du 9 au 13 novembre, à chaque fin de journée à 19h, 10 gagnants seront tirés au sort parmi ceux qui auront correctement répondu aux 10 questions. Les gagnants seront affichés sur le site Internet du CROS. Des lots seront distribués pour chaque gagnant. La liste des lots sera inscrite sur le site du CROS (<http://crosaquitaine.org/quiz-olympisme>). Les gagnants seront informés ultérieurement par e-mail par le CROS sous 15 jours. Les lots seront à récupérer soit sur le stand du CROS soit à la Maison régionale des sports avec l'e-mail de confirmation du gain du lot. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété du Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine.

5. Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable pendant toute la durée du jeu sur le site du CROS (<http://crosaquitaine.org/quiz-olympisme-cros-daquitaine/>).

6. Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au quiz, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations seront strictement utilisées dans le cadre du quiz. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse du CROS.